

ANNEXE IV

DÉFINITION DES ÉPREUVES

ÉPREUVE E 1 : ANALYSE ET MÉCANIQUE APPLIQUÉE

U 1
coefficient 2

● Objectifs et contenu de l'épreuve

Cette épreuve a pour objectif d'évaluer les compétences et les savoirs technologiques associés à l'étude d'un circuit oléohydraulique et pneumatique.

L'épreuve porte sur tout ou partie des compétences terminales suivantes :

C1-1, C4-1, C4-2
Et des savoirs associés.

● Structure de l'épreuve et critères d'évaluation.

A partir des données suivantes:

- un dossier technique ou des extraits relatifs à un système du domaine de l'oléohydraulique et du pneumatique ;
- des éléments ressources nécessaires à la résolution des problèmes posés (documentation industrielle et technique relative aux composants ou constituants, ...).

Le candidat devra notamment :

- interpréter des données techniques ;
- effectuer des calculs ;
- vérifier le choix d'un composant ou constituant.

L'évaluation prendra en compte:

- la justesse de la compréhension du fonctionnement du circuit proposé ;
- l'exactitude des résultats obtenus ;
- la pertinence des choix proposés (paramètres, performances,... ;
- l'exploitation des lois physiques afin de justifier une solution retenue.

● Mode d'évaluation.

⇒ Épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 2 heures

Le candidat est amené à répondre aux questions portant sur un problème réel, à partir d'un dossier technique ou d'une notice, et d'extraits de documentations industrielles de composants et constituants relatif à un circuit OHP.

ÉPREUVE E 2 : ACTIVITÉS DE RÉALISATION ET INTERVENTIONS . U 2 coefficient 6

● Objectifs et contenu de l'épreuve

Cette épreuve doit permettre plus particulièrement la mise en œuvre des compétences liées aux activités professionnelles de réalisation et d'interventions de maintenance sur tout ou partie du circuit d'un système du domaine de l'oléohydraulique et pneumatique.

L'épreuve porte sur tout ou partie des compétences terminales suivantes :

C1-1, C2-1, C3.1, C3.2, C3.3, C3.4, C3.5, C4.1, C4.2

Et des savoirs associés.

- **Structure de l'épreuve et critères d'évaluation**

A partir des données suivantes:

- un système pluritechnologique en dysfonctionnement ;
- un dossier technique ou des extraits relatifs à un système du domaine de l'OHP ;
- des fiches de procédures ;
- la documentation technique ;
- le matériel d'intervention, de réalisation et de contrôle.

Le candidat devra notamment :

- analyser le fonctionnement du système ou sous-système ;
- définir les fonctions à assurer ;
- effectuer des opérations de maintenance ;
- réaliser des éléments mécaniques simples, des travaux de tuyauterie et de réalisation de câblages pneumatiques, électriques, oléohydrauliques... ;
- exploiter les procédures mises en œuvre et les conditions de conformité et de sécurité à respecter.

L'évaluation prendra en compte :

- la qualité de la communication technique utilisée (maîtrise des codes et des langages techniques) ;
- la qualité de l'intervention ;
- le compte rendu de l'activité ;
- le respect des règles d'hygiène et de sécurité.
- la qualité des réalisations (fabrication et/ou câblage).

- **Modes d'évaluation**

⇒ **Contrôle en cours de formation**

L'évaluation des candidats s'effectue sur la base de deux situations pratiques :

- **1^{ère} situation** : fabrication d'éléments mécanique et/ou réalisation de câblage OHP,
- **2^{ème} situation** : interventions de maintenance.

Les périodes choisies pour les situations d'évaluation relèvent de la responsabilité des enseignants. Elles sont choisies en fonction de l'avancement de la formation et de l'acquisition des compétences.

Pour tous les candidats, les enseignants veillent à réaliser les évaluations en phase terminale d'acquisition des compétences.

Le contrôle en cours de formation est organisé par le ou les professeurs chargés des enseignements technologiques et professionnels. Un professionnel qualifié peut être associé à ces évaluations. Le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante.

A l'issue du contrôle en cours de formation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat. Cette fiche est accompagnée d'une proposition de note.

Le jury peut éventuellement demander à avoir communication de tous les documents supports des situations d'évaluation et des prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces éléments seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen des documents fournis, le jury formule toutes remarques et observations qu'il juge utile et arrête la note définitive.

⇒ **Épreuve ponctuelle pratique d'une durée de 6 heures**

Le support de l'évaluation sera constitué par un système pluritechnologique.

Le candidat est amené à intervenir sur le circuit d'un système ou sous-système OHP et, pour partie, à conduire des activités de fabrication et/ou de câblage.

Le candidat dispose du dossier technique et de tous les documents utiles à la compréhension du fonctionnement de ce système, des moyens d'intervention nécessaires à la réalisation des différentes opérations dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Un compte rendu du travail réalisé sera demandé.

Le candidat peut, 2 semaines avant l'épreuve, prendre connaissance du système et du dossier technique supports de l'épreuve à l'exclusion de toute autre information, notamment sur les questions posées.

Un professionnel peut faire partie de la commission d'évaluation.

<p>ÉPREUVE E 3 : ÉVALUATION DE LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PRISE EN COMPTE DES RESSOURCES ET CONTRAINTES DU CONTEXTE PROFESSIONNEL)</p> <p style="text-align: right;">U 3 coefficient 2</p>

● **Objectifs et contenu de l'épreuve**

Cette épreuve a pour objectif d'évaluer les compétences, savoirs et savoir-faire liés aux activités professionnelles relatives aux interventions sur des systèmes et circuits oléohydraulique et pneumatiques.

L'épreuve porte sur tout ou partie des compétences terminales suivantes :

C1-1, C2-1, C4-1, C4-2

Et des savoirs associés

Ces compétences sont liées aux tâches professionnelles suivantes :

T1 : Montage et assemblage

T2 : Contrôle

T3 : Mise en service

T4 : Mise au point

T5 : Maintenance

T7 : Méthodes de maintenance

● **Structure de l'épreuve et critères d'évaluation.**

La structure de l'épreuve est définie selon les modes d'évaluation.

L'évaluation prend en compte :

- la maîtrise des savoir faire (conformité, procédures...) et des comportements ;
- la prise en compte des facteurs humains ;
- le travail en équipe, avec des partenaires extérieurs ;
- la qualité du service ;

- la qualité des comptes rendu, du dossier ;
- la qualité de la communication orale.

- **Modes d'évaluation**

⇒ **Contrôle en cours de formation**

Le contrôle en cours de formation comporte une situation d'évaluation située en fin de formation. La situation d'évaluation s'appuie sur l'ensemble des activités professionnelles faisant l'objet du rapport de stage ou d'activités ; elle est organisée au cours de la dernière période de formation en entreprise.

L'évaluation s'effectue en cours d'exécution de tâches précisées par le référentiel d'activités professionnelles.

A l'issue du contrôle en cours de formation, les professeurs concernés et les formateurs de l'entreprise proposent conjointement la note qui sera reportée sur les grilles d'évaluation.

Cette note tient compte des compétences acquises lors des travaux réalisés en entreprise et du rapport présenté par le candidat à l'occasion d'un entretien.

Les grilles d'évaluation seront tenues à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication du rapport rédigé par le candidat et arrêtera la note après avoir formulé remarques et observations.

L'épreuve se décompose en deux temps :

- un exposé par le candidat de présentation des tâches réalisées en entreprise (durée 20 minutes) ;
- un entretien d'approfondissement (10 minutes).

⇒ **Épreuve ponctuelle orale d'une durée de 30 minutes**

L'évaluation s'appuie sur un rapport élaboré par le candidat qu'il présente à un jury composé d'au moins un tuteur d'entreprise et de deux enseignants

Ce rapport est rédigé à partir des tâches effectuées en entreprise par le candidat.

Le rapport est composé des éléments suivants :

- la présentation de l'entreprise d'accueil (économique, humaine, technique) ;
- les activités de l'élève et principalement les aspects techniques (liste des tâches rencontrées et solutions retenues) des interventions effectuées ;

Ce rapport est remis aux examinateurs huit jours au minimum avant le passage de l'épreuve.

L'épreuve se décompose en deux temps :

- un exposé par le candidat de présentation des tâches réalisées en entreprise (durée 20 minutes) ;
- un entretien d'approfondissement (10 minutes).